

CADRAGE DE LA GESTION DES HEURES LORS DES FERMETURES ADMINISTRATIVES EXCEPTIONNELLES DE L'IUT

Contexte :

Impact d'une fermeture administrative exceptionnelle de l'IUT sur :

- les heures des enseignants
- la gestion des emplois du temps.
- la gestion de l'émergence dématérialisé

Gestion des heures des enseignants :

En cas de fermeture administrative exceptionnelle, les enseignants bénéficient d'une Autorisation Spéciale d'Absence et les enseignements sont donc à rattraper. Le principe d'une ASA chez les enseignants implique que les heures ne sont pas déduites du service et ont donc à être rattrapées (Réf : contact du 08/02/2024 Clémentine LOGIER, responsable du Pôle Gestion des enseignants, DRHDS Nantes Université).

Gestion des emplois du temps :



Les cours devant être reportés, il convient donc de les supprimer de l'emploi du temps initial et de les repositionner sur un autre créneau.

Emergence dématérialisé :

Les séances doivent être supprimées sur So We Sign par les assistantes de formation via l'utilisation du référentiel.

Fait à Nantes

Le 15/02/2024

<p>Rédaction :</p> <p>Nathalie DANIEL Secrétaire Générale Adjointe</p> 	<p>Validation :</p> <p>Antony FEDELE BENOIT Directeur de l'IUT de Saint-Nazaire</p> 
--	--